



**COORDINATION SYNDICALE  
DEPARTEMENTALE  
DES PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITES  
DES SERVICES PUBLICS CGT DE VENDEE**



MME CROCHET Céline  
Union départementale CGT  
Bourse du Travail  
156 Bd Louis Blanc  
BP 227  
85006 LA ROCHE-SUR-YON  
Email : [celphi@orange.fr](mailto:celphi@orange.fr)  
Tel : 06 13 39 14 14

A

Monsieur le Préfet  
Préfecture de Vendée  
29 rue delille  
8500 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

**Objet : Préavis de grève**

Réf : 20250807-1

La Roche sur Yon le 7 Août 2025

Monsieur le Préfet,

Au lendemain du discours du Premier ministre qui a présenté à la presse, le 15 juillet 2025, ses mesures pour la construction des prochains Projet de loi de finances (PLF) et Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026. Des mesures de rigueur budgétaire et de soumission au Capital, qui conduiraient à la poursuite de la destruction des droits du travail, des services publics et à l'augmentation des inégalités sociales.

Par les annonces du président de la République, imposant en dernière minute 3,5 milliards d'euros dédiés à la Défense, ce sont 43,8 milliards d'euros d'économies que François Bayrou prévoit d'imposer pour 2026.

En dehors donc du ministère de la Défense, la cure d'austérité frappera chaque ministère et les « efforts » devront être partagés par soi-disant toutes et tous.

L'année 2026 sera une « année blanche », avec la conséquence de la non augmentation des prestations sociales et des pensions qui devraient suivre l'inflation.

Et bien entendu, de nos rémunérations qui ne verraient pas, une année de plus, d'augmentation du point d'indice et toujours pas d'indexation sur l'inflation.

Pour les collectivités locales, c'est la promesse de réductions budgétaires à hauteur de 5,3 milliards d'euros, à ajouter à l'objectif du non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois au départ à la retraite. Cette nouvelle cure d'austérité aura pour conséquence une accélération de la détérioration des conditions de travail des agents publics et l'absence de réponses aux besoins de la population.

Les malades se voient aussi stigmatisés avec le déremboursement et la remise en cause des prises en charge des malades en ALD, et le doublement de la franchise.

Après la baisse de 10 % de rémunération en cas de congé maladie ordinaire pour les agents publics, le gouvernement continue de s'attaquer à leur santé, au prétexte d'une volonté de réduire les arrêts maladie prétendument injustifiés, la médecine du travail sera encore plus remise en question avec la possibilité laissée aux médecins généralistes et spécialistes d'accorder la reprise du travail.

Une autre mesure destructrice est la possibilité de révision du Code du travail par ordonnances. Derrière le terme simplification se cache la destruction de nos conquies sociaux et la volonté assumée de généraliser l'augmentation du temps de travail. Il sera à parier que le démantèlement des derniers droits existants dans le Code du travail viendra impacter la Fonction publique, comme nous en avons eu la démonstration avec la loi du 6 août 2019 que nous continuons de combattre au quotidien.

C'est pourquoi La CSD CGT 85 revendique :

- L'abrogation de la loi du 6 août 2019.
- La défense de la Sécurité Sociale telle qu'elle a été créée par Mr Ambroise Croizat.
- L'augmentation du point d'indice à 6 euros.
- La défense de nos emplois.
- La revalorisation des pensions et l'indexation de celle-ci sur l'inflation.
- La retraite à 60 ans.
- Le maintien des jours fériés et de fractionnement.
- Le maintien à notre droit à congés de 25 jours dans la Fonction Publique.
- Des moyens supplémentaires donnés à la santé, l'éducation et aux services publics.
- Le Maintien du traitement à 100% en maladie ordinaire.
- Le maintien des nos conditions de travail.

Afin de permettre aux salarié-es, agent-es de la Fonction Publique et les salarié-es du champ privé du logement social, de l'eau et de la thanatologie de défendre leurs droits, la CSD 85 prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour la période **du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 0h00 au 31 décembre 2025 à 23h59**.

Notre organisation reste à votre disposition pour toute négociation et si besoin.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations

La secrétaire, MME Céline CROCHET

